

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE
DE LA WILAYA DE MEDEA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

NIF : 0011.2601.9004553

Conformément aux dispositions de l'article 65 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, la Direction de l'hydraulique de la Wilaya de Médéa informe les soumissionnaires qui ont participé à l' Avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales publié dans les journaux "أخبار الصباح" en date du 25/09/2025 et "ENTRE NOUS " en date du 28/09/2025 et sur les journaux électronique "L'ESPOIR LIBERE" et " الشبكة الجزائرية للأخبار " en date du 28/09/2025 relatif à la réalisation du projet « **Lot n°06: extension du réseau d'assainissement de la fraction Ouled Belkebir - commune de Beni Slimane**», Qu'a l'issue de l'évaluation des offres le marché a été attribué provisoirement au soumissionnaire cité

DESIGNATION DES TRAVAUX	ENTREPRISE ATTRIBUTAITE PROVISOIREMENT	NOTE TECH 50/82	MONTANT DE L'OFFRE AVANT VERIFICATION	MONTANT DE L'OFFRE APRES VERIFICATION	DELAI DE REALIS ATION	OBS
« Lot n°06: extension du réseau d'assainissement de la fraction OuledBelkheir - commune de Beni Slimane)	<i>EGTPH DEGHICHE LOUNES Lotissement B local N°03 Centre de Commune Ain-Boucif wilaya Médéa NIF : 17726330114013500000</i>	60	34.000.204.00DA	34.000.204.00DA	05 Mois	Moins disant

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré, peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya de Médéa dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première date de publication du présent avis sur la presse nationale ou le BOMOP, conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public. Les soumissionnaires intéressés par les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invité de se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication de l'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale.